

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 20240019

SEANCE du 23 juillet 2024

Commune de DOMPIERRE SUR HELPE - Arrondissement AVESNES

Nombre de membres au conseil municipal :14

Nombre en exercice :14

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre LIBERT

Présents :

Jean-Pierre LIBERT- Hélène DARLY - Jacky HOCQUET – Jean-Marc MEURANT- Alain BASLY- Alexandre LIENARD - Jean-Pierre BERTRAND- -Patrick DOUAI

Absent(s) excusé(s) : Louis BERTRAND (1 pouvoir) - Alain MACARET (1 pouvoir) -Paulin LESCUT- Christophe MARISSAL-Michel PICAUVET-Philippe DUFRENNE

Date de la convocation : le 17 juillet 2024

Date d'affichage : le 17 juillet 2024

Objet : **Approvisionnement des comptes 2183 et 2184.**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que les comptes 2183 et 2184 sont insuffisamment approvisionnés pour assurer le paiement des factures inhérentes à l'achat d'une chaise de bureau et 5 ordinateurs pour l'école.

Le montant nécessaire est de 3 000.00€ et sera prélevé sur le compte 6042.

6042 : montant budgété :32 818.61€. -3 000.00€ vers le compte 023.

Depuis le compte 023(section de fonctionnement) vers le compte 021(section d'investissement) + 3 000.00€

Puis du compte 021 vers les comptes 2183 et 2184

-2183 matériel informatique montant budgété 2 570.52€ + 2 500.00€ nouveau budget :5 070.52€

-2184 matériels de bureau et mobilier montant budgété 1 370.14€ + 500.00 € nouveau budget : 1 870.14€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver la décision modificative du budget

Votants : **8**

Exprimés : **10**

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12 novembre 2024

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme, le 23 juillet 2024

Publication sur le site le :

Le Maire,

Jean Pierre LIBERT.